



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Programme de subventions salariales

Des avancées pour aider davantage d'entreprises

Montréal, le 8 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption (CCMLA) accueillent positivement les changements annoncés aujourd'hui et l'élargissement du programme de subventions salariales aux entreprises.

Faire passer le seuil de baisse de revenus de 30% à 15% pour le mois de mars et la possibilité d'utiliser la moyenne des revenus de janvier et février 2020 comme base de référence, plutôt que le même mois de l'année précédente, permettra d'augmenter le nombre d'entreprises admissibles au programme. Une flexibilité supplémentaire devrait être nécessaire pour couvrir un plus grand bassin d'entreprises en difficulté, compte tenu des impacts de la COVID-19.

« Nous avons soulevé certaines lacunes et on constate avec satisfaction que le gouvernement fédéral vient assouplir des critères d'admissibilité », a déclaré Charles Milliard.

« Toutefois, nous pensons que d'autres mesures supplémentaires seront nécessaires afin d'étendre l'aide pour les entreprises qui ne répondent toujours pas aux critères. » a ajouté Alain Bienvenu, directeur général de la CCMLA.

« La majorité des startups et les entreprises de R&D, qui trouvent leurs investissements en se fondant sur une promesse de rentabilité future, auront besoin d'aides mieux adaptées à leur réalité. La FCCQ recommande notamment au gouvernement d'étudier la possibilité d'offrir un prêt pour le montant des salaires, convertible en subvention si l'entreprise démontre qu'elle emploie toujours ces personnes après une certaine période », a expliqué Charles Milliard.

« Le gouvernement démontre une grande ouverture en acceptant que la démonstration de perte de revenus s'effectue sur la base d'une comptabilité de liquidités plutôt que de facturation. Il serait bénéfique de faire également preuve de flexibilité en permettant d'accorder un pourcentage d'aide qui pourrait varier en fonction de la baisse de revenus. Pour l'instant, la preuve d'une baisse de revenus de 30% demeure en vigueur pour les mois d'avril et mai, alors que nous pourrions rejoindre également le seuil de 15% pour ces mêmes mois », a ajouté M. Milliard.

La FCCQ et la CCMLA soulignent également le remboursement annoncé pour les cotisations des employeurs à l'assurance-emploi, au Régime québécois d'assurance parentale et au Régime des rentes du Québec.

« Ces aides additionnelles aideront grandement nos entreprises. La FCCQ salue également le fait que les OBNL pourront inclure ou non le financement gouvernemental dans le calcul de la perte de revenus. L'annonce d'aujourd'hui permettra à plus d'entreprises de traverser cette crise et d'être prêtes pour participer à la relance économique », a conclu Charles Milliard.

À propos de la CCMLA

La Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption couvre la MRC de l'Assomption, soit 5 municipalités. Nous comptons plus de 650 membres à notre actif. La CCMLA a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de nos membres et de notre région.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Chloé Morin
Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption
Conseillère aux membres
info@ccmla.ca

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639